

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 mars 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Danielle MILON représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 001-5649/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Acoucité pour le programme d'actions 2019 de l'Observatoire de l'Environnement Sonore - Approbation d'une convention

MET 19/10023/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Conseil de la Métropole du 28 février 2019, la Métropole a décidé de soutenir le développement d'un observatoire de l'environnement sonore à l'échelle métropolitaine afin de suivre plus précisément les évolutions en matière de bruit sur ce territoire.

Deux associations, spécialistes de l'acoustique (Acoucité, pôle de compétence national sur le bruit) et de la métrologie (AtmoSud, association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région PACA) proposent à la Métropole de déployer un observatoire environnement sonore, en définissant un programme de travail annuel basé sur le suivi des projets en cours sur le territoire.

Acoucité, est une association loi 1901 créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de ses membres fondateurs [IFSTTAR (Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux), ENTPE (École Nationale des Travaux Publics de l'État), CEREMA (Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)...]. C'est un pôle de compétence sur l'environnement sonore urbain qui a pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes ou agglomérations, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres. La plupart des travaux sont menés sur le territoire de l'agglomération lyonnaise, terrain de test et d'expérimentation privilégié.

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 avril 2019

Acoucité collabore à des programmes européens LIFE (GIPSYNOISE, outil SIG conforme aux exigences de la Directive Européenne, HOSANNA, nouvelles solutions acoustiques naturelles, HARMONICA, nouveaux indicateurs acoustique, MONICA, Internet des objets dédiés au confort acoustique et à la sécurité...) et anime un réseau de villes françaises et européennes partenaires du projet. À la suite de ce projet, Acoucité collabore à la réalisation des cartographies du bruit.

Acoucité s'applique à développer, renforcer, renouveler et pérenniser ces actions. Les compétences et savoir-faire acquis, les orientations, les projets de développement, les apports des membres associés et/ou partenaires, ainsi que les soutiens de plus en plus élargis, mettent en évidence la cohérence des actions menées qui renforcent et contribuent à une meilleure connaissance et gestion de l'environnement sonore urbain. La réalisation des objectifs décrits dans ce document correspond au projet associatif de la structure et à ceux de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de sa politique environnementale en matière de lutte contre les nuisances sonores.

AtmoSud est l'observatoire régional de la qualité de l'air. C'est l'Association Agréée par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AASQA). Cette structure associative regroupe quatre collèges d'acteurs (collectivités territoriales, services de L'État et établissements publics, industriels, associations de protection de l'environnement et de consommateurs, des personnalités qualifiées et/ou professionnels de la santé).

AtmoSud est membre de la Fédération Atmo France et agit pour la santé de tous. Elle améliore continuellement ses connaissances des polluants atmosphériques et de la qualité de l'air. Elle identifie les populations exposées à un dépassement de normes limites pour la santé pour mettre en évidence les zones où il faut agir.

AtmoSud apporte à l'Observatoire de l'Environnement Sonore ses compétences et moyens de terrain ainsi que la cohérence air/bruit : gestion de la base de données, rapatriement des données, gestion des balises, accompagnement des prestataires pour l'installation des balises, développement progressif d'une compétence sur le sujet, participation à la stratégie d'échantillonnage...

L'objectif de ce partenariat est de déployer progressivement et en fonction des volontés des territoires de la métropole un observatoire de l'Environnement Sonore, sur la base de celui mis en oeuvre sur le territoire du Pays d'Aix, à l'échelle de la métropole.

Par ailleurs, afin de simplifier la lisibilité de l'organisation de ce partenariat, il est proposé que la Métropole conventionne spécifiquement avec l'association Acoucité, sachant que cette association s'appuiera directement sur les compétences et l'expertise d'Atmosud, et dans ce cadre lui reversera une partie de la subvention à hauteur de 35 916 euros.

En 2019, Acoucité et AtmoSud proposent d'accompagner la Métropole sur 3 actions spécifiques :

- animation d'un groupe national sur le bruit et partage d'expérience

Depuis 2010, l'association Acoucité propose d'apporter son expertise à différentes agglomérations nationales pour la mise en place de leurs observatoires du bruit. L'association s'engage à atteindre les objectifs d'intérêts généraux suivants conformes à l'objet social de l'association, à savoir :

- ⑩ Développer des outils d'aide à la décision notamment sur les politiques d'aménagements et de réalisation d'infrastructures,
- ⑩ Coordonner les efforts de recherche en les rendant accessibles et appropriés aux besoins des collectivités [partenariats INRETS (Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité), CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), Ministère de la Transition écologique et solidaire, ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)...],
- ⑩ Apporter, lors des projets urbains, une assistance pratique dans la prise en compte du bruit dans ses dimensions : mesures acoustiques et sonores, analyse de l'impact social et psychologique, économique, prise de de ces paramètres sur le plan architectural et urbain,
- ⑩ Développer une expertise, un conseil auprès des collectivités locales, notamment les communes,

Signé le 28 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 08 avril 2019

- ⑩ Promouvoir la sensibilisation et la communication du grand public, des professionnels, des élus et des scolaires (Journées des transports, de l'environnement, de la science...),
- ⑩ Diffuser une valorisation scientifique et technique, vers les habitants et les scolaires (expositions, site Web, émissions radio...), niveau local, national et international,
- ⑩ Co-animer les réseaux de villes et de groupes de travail nationaux et internationaux.

Seul le Territoire du Pays d'Aix bénéficiait jusqu'alors de ce réseau, il est ainsi proposé que le champ d'actions soit élargi au profit des autres Territoires et au niveau Métropolitain.

- Propositions d'actions pour l'année 2019 pour le Territoire du Pays d'Aix

Depuis 2010, l'association Acoucité anime au côté du Territoire du Pays d'Aix, un observatoire de l'environnement sonore, suite à l'appel à manifestation d'intérêt dirigé par l'Ademe et le Ministère de l'Environnement sur le sujet.

Neuf balises de mesures bruit sont aujourd'hui déployées sur le territoire.

Le réseau de balises fixes couvre, à ce jour, les sites de :

- ⑩ Aix-en-Provence - Boulevard du Roy René sur le site de la station de mesure de la qualité de l'air
- ⑩ Aix-en-Provence - Avenue Schuman
- ⑩ Aix-en-Provence - Hôpital Montperrin
- ⑩ Vitrolles - École Paul Cézanne
- ⑩ Gardanne - sur le site de la station de mesure de la qualité de l'air
- ⑩ Aix-en-Provence - CFA/RD9
- ⑩ Aix-en-Provence - Pont de l'Arc
- ⑩ Aix-en-Provence - École d'Art sur le site de la station de mesure de la qualité de l'air.

En 2019, il est proposé que des mesures mobiles soient conduites sur les sites de :

- ⑩ Vasarely : mesures ponctuelles à réaliser sur l'année
- ⑩ Vitrolles - Avenue de Marseille : 3 points à investiguer suite au réaménagement de voirie
- ⑩ La Parade : nouvelle infrastructure créée, pont routier au-dessus de l'autoroute
- ⑩ Mesures parcs et jardins :
 - ↳ Aix-en-Provence : Parc Saint Mitre
 - ↳ Vitrolles
- ⑩ Suivi BHNS : mesure complémentaire au rond-point du Lieutenant-Colonel Jeanpierre
- ⑩ Aéroport des Milles.

- Déploiement de l'Observatoire du Bruit à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence

En 2019, il est aussi proposé de déployer les actions de l'Observatoire de L'Environnement Sonore sur de nouveaux secteurs de l'aire métropolitaine afin d'étudier les incidences de plusieurs projets en cours, sur le paysage sonore urbain :

- ⑩ Mesures d'urgence transport : accompagnement de la mise en place de restrictions de circulation lors des pics de pollution et d'une Zone à Faibles Émissions
- ⑩ Nouvelles règles liées aux livraisons en centre-ville de Marseille
- ⑩ Compléments liés à la réalisation des cartes stratégiques de bruit métropolitaines programmée en 2019
- ⑩ État de l'environnement sonore sur de nouveaux territoires ou nouvelles thématiques : territoires qui n'avaient pas la compétence bruit jusqu'à présent (territoire de Salon, Istres: bruit industriel).

Dans le fonctionnement de l'observatoire, Acoucité et AtmoSud s'attachent à la définition des sites de mesures, à l'exploitation des données recueillies, à la gestion technique du réseau et au fonctionnement des balises.

Acoucity assure particulièrement :

- ⑩ La mission d'expertise acoustique
- ⑩ La gestion de la base de données et la plate-forme de diffusion des données de l'observatoire sur une page dédiée de son site
- ⑩ La rédaction des rapports d'analyse.

Acoucity s'appuiera sur AtmoSud pour la gestion technique du réseau et le fonctionnement des balises :

- ⑩ Désinstallation et installation des balises réaffectées
- ⑩ Calibration annuelle des balises
- ⑩ Gestion des étalonnages annuels avec le constructeur
- ⑩ Fourniture, configuration et administration du serveur de données bruit de l'Observatoire du Bruit du Pays d'Aix
- ⑩ Achat de petits matériels pour l'installation des balises mobiles notamment
- ⑩ Réalisation des campagnes temporaires
- ⑩ Synergie entre air et bruit : campagnes de mesure complémentaires autour des balises (AtmoSud, fort de sa connaissance de l'aire métropolitaine présentera aux membres de l'Observatoire de l'Environnement Sonore ses différents sites de mesures de la qualité de l'air afin d'identifier les sites les plus pertinents pour démarrer les premières mesures).

Le montant prévisionnel de ces actions se porte à 110.100 euros ; Acoucity sollicite la Métropole pour une subvention à hauteur de 85.000 euros, soit 77 % du montant du projet.

Pour l'ensemble des missions réalisées, Acoucity reversera la somme de 35.916 euros à l'association AtmoSud.

Pour 2019, les financements sont répartis comme suit :

Prestation de services		70-Dotation et produits de tarification	
Achats matériels et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures	4 100,00 €	Etat: (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
		Région(s):	
81 - Services extérieurs	0,00 €	Département(s):	
Locations		Total Métropole Aix-Marseille-Provence	85 000,00 €
Entretien et réparation		Métropole	20 000,00 €
Assurance		Territoire Marseille-Provence	
Documentation		Territoire du Pays d'Aix	65 000,00 €
		Territoire du Pays Salsinois	0,00 €
82 - Autres services extérieurs		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Estolle	0,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Territoire Istres-Chest Provence	0,00 €
Publicité, publication		Territoire du Pays de Martigues	0,00 €
Déplacements, missions	2 000,00 €	Communes (côtillier)	
Services tiers, autres			
		Fonds européens	
83 - Impôts et taxes		Organismes scolaires (côtillier) :	
Impôts et taxes sur rémunérations		Agence de services et de placement (an-CIVASPA-emplois stoffs)	
Autres impôts et taxes	0,00 €	Autres établissements publics	
		Aides privées	
84- Charges de personnel	89 000,00 €		
Rémunération des personnels,	61 000,00 €		
Charges scolaires,	28 000,00 €	76 - Autres produits de gestion courante- Fonds propres	25 100,00 €
Autres charges de personnel			
85- Autres charges de gestion courante		78 - Produits financiers	
86- Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
87- Charges exceptionnelles		79 - Reprises sur amortissements et provisions	
88- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		70 - transfert de charges	
89- Impôt sur les bénéfices- Participation des salariés			
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	17 000,00 €		110 100,00 €
Plafond financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (13)			
89- Emplois des contributives volontaires en nature	0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	0,00 €
Recours en nature		Bénévoles	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévolat		Dons en nature	
TOTAL	110 100,00 €	TOTAL	110 100,00 €

Au regard des objectifs à atteindre sur le Territoire du Pays d'Aix pour 2019, il est proposé de maintenir l'aide au fonctionnement de l'Observatoire de l'Environnement Sonore et d'accorder à Acoucity intervenant en partenariat avec AtmoSud, sur le Budget Principal de la métropole- état spécial du Territoire du Pays d'Aix, une subvention d'un montant de 65.000 euros enregistrée auprès du Guichet Unique sous le numéro 2019_00569.

Au regard des objectifs à atteindre pour tester le déploiement de l'Observatoire de l'Environnement Sonore à l'échelle métropolitaine, il est proposé d'accorder une subvention à Acoucity intervenant en partenariat avec AtmoSud, sur le budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence, d'un montant de 20.000 euros enregistrée auprès du Guichet Unique sous le numéro 2019_00614 .

Dans le cadre de ce partenariat, il est donc proposé d'attribuer une subvention à l'association Acoucity, d'un montant global de 85.000 euros dont une partie est reversée à AtmoSud, pour son travail sur l'observatoire de l'environnement sonore.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-49/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La compétence lutte contre les nuisances sonores attribuée à la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément à l'Article L. 5217-2 du CGCT.
- L'intérêt de déployer l'Observatoire de l'Environnement Sonore du Pays d'Aix à l'échelle de la Métropole en vue de compléter les éléments de la Cartographie du Bruit, élaborée en réponse aux dispositions fixées par la Réglementation Européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement (Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 transposée en droit français par les articles L572-1 à L572-11 et R572-1 à R572-11 du CE).

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 85.000 euros à l'association Acoucité pour la mise en œuvre du programme 2019 de l'Observatoire de l'Environnement Sonore dont :

- 65.000 euros seront dédiés aux actions 2019 sur le Territoire du Pays d'Aix ;
- 20.000 euros au déploiement de l'Observatoire de l'Environnement Sonore à l'échelle métropolitaine.

35.916 euros seront reversés à AtmoSud, partenaire d'Acoucité au sein de l'Observatoire de l'Environnement Sonore.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Métropole, et ventilé comme suit :

- 65.000 euros pris en charge sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix - chapitre 65 - Fonction 74 - Nature 65748.
- 20.000 euros pris en charge sur le budget de la Métropole - chapitre 65 - Fonction 74 - Nature 65748

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE